



Un SCOT pour aménager le territoire de la Plaine du Roussillon

Le **Schéma de COhérence Territoriale** a été créé par la loi **SRU** (Solidarité et Renouvellement Urbain) de décembre 2000. Il permet aux collectivités (communes et structures intercommunales) de coordonner les politiques menées en matière d'urbanisme, d'habitat, de déplacements, de développement économique, d'environnement...

Il définit l'évolution d'un territoire dans le cadre d'un projet d'aménagement et de développement durable.



Le mot du président

76 communes, un territoire

Parce que certains choix doivent nécessairement reposer sur une vision d'ensemble du territoire, et être effectués au niveau du bassin de vie et non au seul niveau communal ou intercommunal, les élus des 76 communes de la plaine du Roussillon travaillent à l'élaboration d'un schéma de cohérence territoriale (SCOT).

Habiter en appartement ou en maison, à la ville ou à la campagne, travailler, consommer, se déplacer à pied, à vélo, en bus ou en voiture, découvrir les sites naturels et patrimoniaux, se divertir et s'épanouir sur le territoire... Nos choix ne sont pas sans conséquences sur ceux qu'auront à effectuer les générations futures.

Le Diagnostic Territorial nous a permis d'identifier les forces et faiblesses de notre territoire et de cerner les principaux enjeux. Les scénarios qui seront imaginés nous permettront de prendre les bonnes décisions pour dessiner un futur à la fois soutenable et souhaitable.

Construire de nouveaux logements, maîtriser les disparités socio-spatiales, favoriser l'implantation des entreprises, préserver notre agriculture, protéger les espaces naturels et les ressources, promouvoir les transports collectifs ou encore un tourisme durable sont autant d'actions et de projets qu'il faut inscrire sur le long terme.

Ces questions sont particulièrement prégnantes sur notre territoire qui connaît un réel dynamisme démographique et dispose d'un environnement de qualité mais fragile.

Le large périmètre couvert par le SCOT de la Plaine du Roussillon correspond au bassin de vie et permet de définir les grandes orientations des politiques publiques au-delà des échelles communales et communautaires. Cette démarche conduite en association avec l'ensemble des élus concernés doit servir l'intérêt général. Il s'agit donc d'un projet ambitieux, mais qui ne pourra se faire sans les principaux intéressés : vous, les habitants. C'est pourquoi un important programme de concertation accompagne l'élaboration du schéma de cohérence. Cette concertation ne se résume pas à une simple information mais vise avant tout à favoriser l'expression des habitants, des associations et de toutes autres personnes concernées afin d'enrichir le projet par le recueil d'avis et d'observations.



Le SCOT définit notamment les objectifs relatifs à l'équilibre social de l'habitat, à l'urbanisation et la création de dessertes en transports collectifs, à l'équipement des commerces, à la protection des paysages, à la mise en valeur des entrées de villages. La première phase du SCOT, a permis d'identifier les enjeux suivants :



Intégrer les enjeux environnementaux dans l'aménagement du territoire

La plaine du Roussillon est un vaste territoire qui par sa situation, son climat et la diversité de ses milieux présente de nombreux atouts.

Elle recèle une grande variété d'écosystèmes qui constituent des milieux particulièrement intéressants sur le plan écologique et sont le siège d'une riche biodiversité.

Les terres agricoles constituent également un véritable trait d'union entre les différents espaces et représentent potentiellement un support pour les corridors écologiques.

Pourtant, l'accueil des populations et le développement des activités, insuffisamment encadrés et trop peu anticipés, se soldent par des altérations notables et pour certaines difficilement réversibles des espaces, des ressources et de la richesse biologique du territoire.

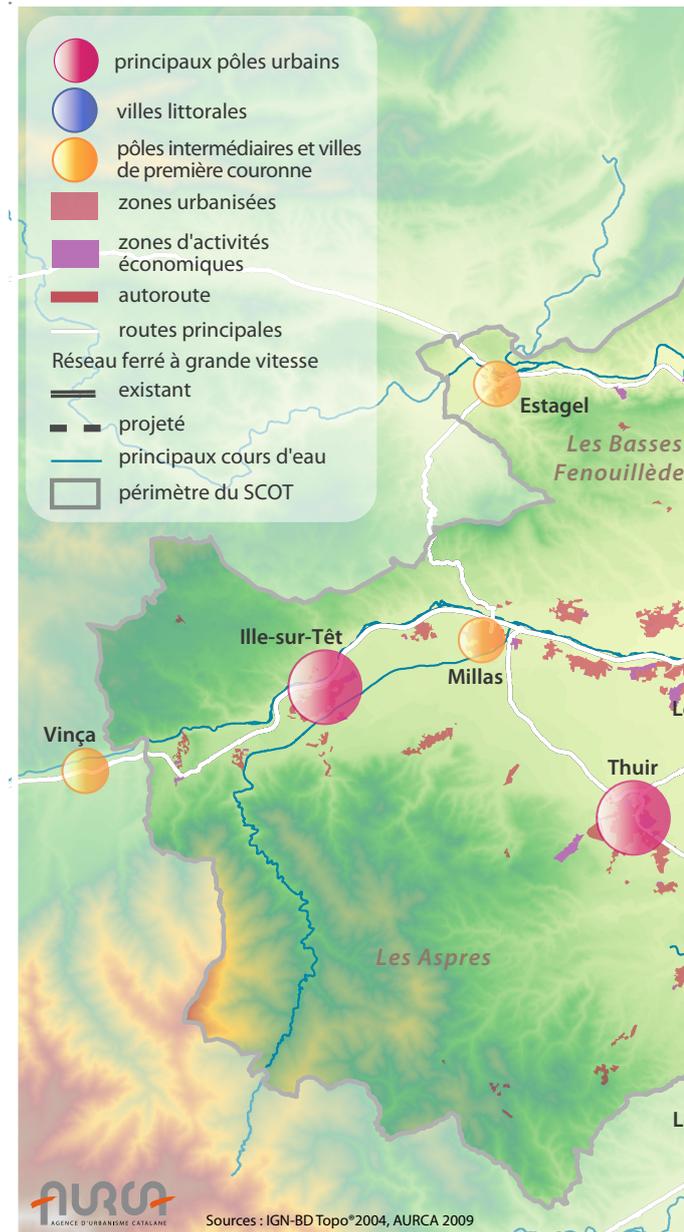
La mise en œuvre d'un développement durable implique un meilleur respect des milieux et des ressources et l'intégration des enjeux environnementaux dans l'aménagement du territoire.

Le Schéma de Cohérence Territoriale apparaît dans ce contexte comme un outil privilégié pour infléchir les tendances observées à ce jour : consommation d'espace, étalement urbain, mitage de l'espace agricole, enclavement des espaces naturels sensibles, dégradation des paysages, pression de prélèvement et de pollution des ressources naturelles.

Satisfaire la diversité des besoins en logement et maîtriser la consommation d'espace

Le territoire du schéma de cohérence territoriale de la plaine du Roussillon, riche de contrastes et de diversité polarise l'essentiel de la population et de l'activité du département. Organisée autour de Perpignan, la ville centre qui rayonne sur le chapelet de villes et de villages, la plaine du Roussillon a connu de profonds bouleversements en un demi-siècle. Aujourd'hui comme hier, ces mutations sont générées par différentes dynamiques, au premier rang desquelles figure la croissance démographique qui exerce une pression soutenue sur le territoire. La structure de la population est elle-même en constante évolution et induit des besoins sans cesse renouvelés. Afin d'accueillir 50.000 nouveaux habitants d'ici 2020 et de satisfaire les besoins de la population existante, ce sont 3.200 logements supplémentaires qui sont nécessaires chaque année. L'offre en logement mérite également d'être largement diversifiée notamment en matière d'habitat locatif et d'habitat social.

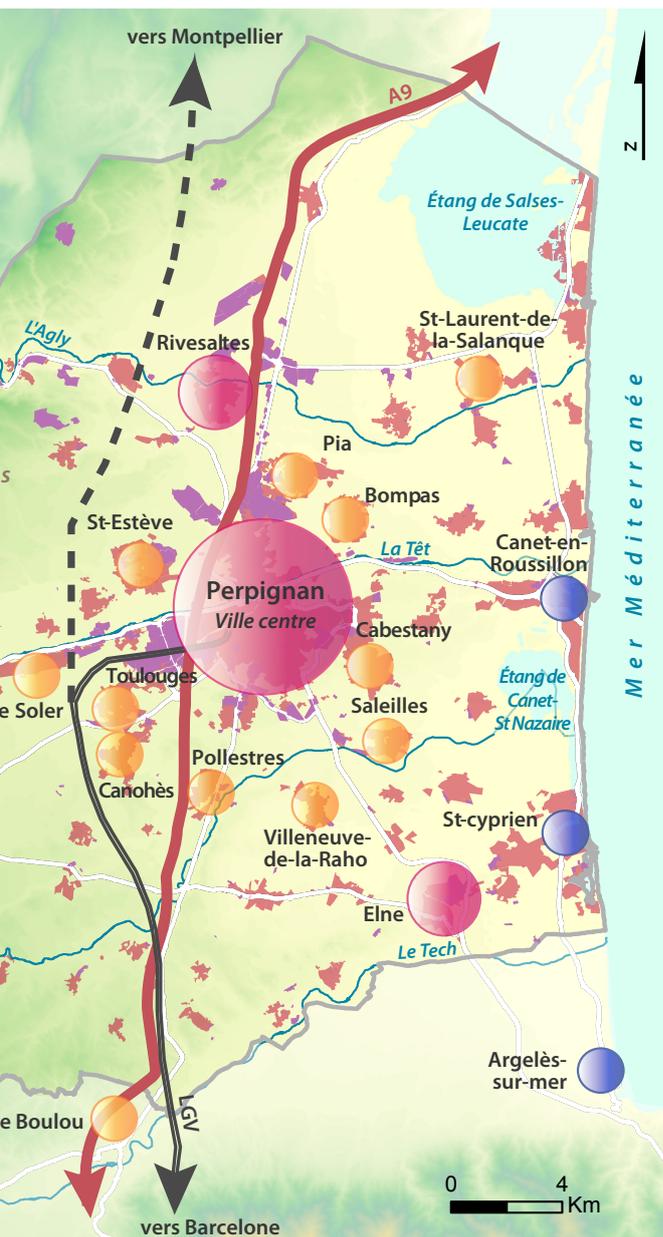
Au regard de la consommation foncière actuelle, il est aussi nécessaire d'envisager des modes d'habitat plus économes d'espace.



Relever les défis du développement

L'économie de la plaine est globalement dynamique. Le système économique du territoire est largement basé sur la présence et à l'afflux de personnes et de capitaux au service du commerce ou de la santé. Néanmoins, certains secteurs de l'activité agricole peuvent à terme porter préjudice à l'équilibre du territoire. Si l'emploi se développe, le niveau de revenu par habitant spatial des activités paraît nécessaire pour satisfaire les besoins. La recherche d'une croissance plus vertueuse qui respecte le capital environnemental du territoire, qui relève de la connaissance et l'innovation est aussi aujourd'hui né-

at et à la construction de logements sociaux, à l'équilibre entre
 t commercial et artisanal, aux localisations préférentielles des
 e et à la prévention des risques. Le diagnostic de territoire, pre-



Rationaliser les systèmes de déplacements, pour une mobilité durable

Habiter, travailler, consommer ou se détendre ne se pratiquent plus en un même lieu. Alors que le territoire se spécialise, affirmant des disparités évidentes qui contrarient les mixités, la cohésion sociale et l'identité, les politiques mises en œuvre ne répondent encore qu'imparfaitement aux enjeux. Les déplacements sont toujours plus nombreux et complexes et sont largement dominés par l'usage de la voiture. La conception d'un système intermodal complet (transports collectifs, modes doux de déplacements...) constitue donc un enjeu majeur pour la rationalisation des déplacements sur le territoire. Ce système est à mettre en relation avec une meilleure organisation urbaine (en terme de densités, de mixité des fonctions...), seule à même de garantir le développement d'une mobilité durable à l'échelle du territoire.



Le SCOT en chiffres ...

- 76 communes
- 1.118 km² soit 1/4 du département
- 320.000 habitants (INSEE 2006)
- 29 km de littoral
- 133 km² de zones artificialisées
- 538 km² de zones agricoles
- 381 km² d'espaces naturels

Développement économique

se et s'organise notamment autour de la ville centre.
 imprégné par l'économie résidentielle qui grâce à la
 imente les secteurs des services, de la construction,
 effets de cette croissance auxquels s'ajoute le repli de
 la qualité de vie qui reste pourtant un atout majeur
 venu reste faible tandis qu'une meilleure organisation
 les principes d'équilibre et de cohérence.
 eplace l'homme au cœur du dispositif et préserve le
 s défis d'une économie davantage orientée vers la
 cessaire.



Les grandes étapes de l'élaboration du SCOT

1^{er} semestre 2009 : diagnostic de territoire,

Début 2010 : Projet d'Aménagement et de Développement Durable,

Fin 2010 : Document d'Orientations Générales,

2011 : enquête publique et approbation du SCOT.

chaque phase fera l'objet d'un bilan intermédiaire de la concertation.



Comment et où s'informer?

Lire la Lettre du SCOT, à disposition dans les mairies des 76 communes,

S'exprimer sur les registres de concertation (disponibles en mairie) ou à l'adresse mail du Syndicat Mixte du SCOT,

Débattre lors des réunions publiques prévues sur le territoire,

Surfer sur le site internet du SCOT et sur celui de l'Agence d'Urbanisme Catalane.

4 RÉUNIONS PUBLIQUES pour débattre de l'avenir de notre territoire!

JEUDI 25 JUIN 2009 de 18h à 20h

Salle des Dômes - Rivesaltes

MARDI 30 JUIN 2009 de 18h à 20h

Salle des fêtes - Pézilla-la-Rivière

LUNDI 6 JUILLET 2009 de 18h à 20h

Salle des fêtes Léon Jean Grégory - Thuir

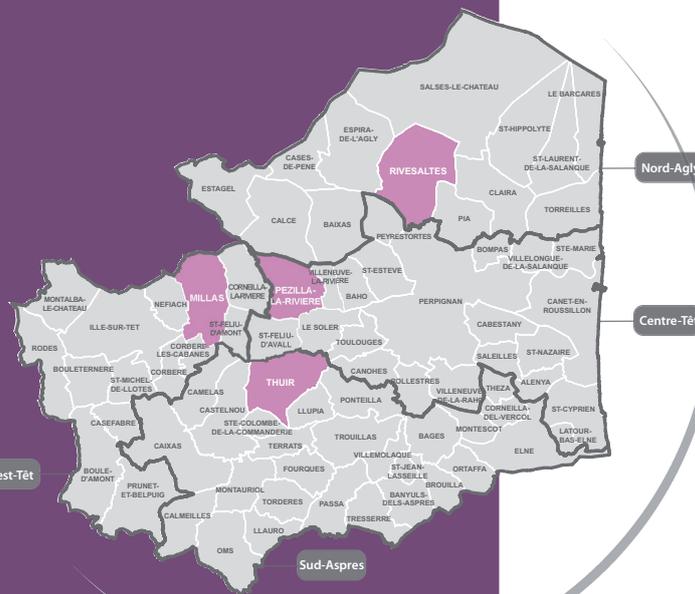
JEUDI 9 JUILLET 2009 de 18h à 20h

Salle polyvalente - Millas

Lieu au choix, quelque soit votre commune de résidence!

Contact
SYNDICAT MIXTE DU SCOT PLAINE DU ROUSSILLON
3, bd de Clairfont - Bâtiment I
66350 TOULOUGES
Renseignements 04.68.37.79.52
Mail : scotplaine-roussillon@wanadoo.fr

www.scot-roussillon.com



Lettre Info SCOT n°2 - Juin 2009
Directeur de publication : Jean-Paul Billès.
Conception, rédaction, réalisation : Syndicat Mixte du SCOT Plaine du Roussillon, Agence d'Urbanisme Catalane.
Photos : Agence d'Urbanisme Catalane.